



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Nicole CHEVALIER

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Marine LE PEN, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Maryse CAUWET, M. Michel DAGBERT.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2021
(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

(N°2022-251)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3213-2 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public départemental » rendu lors de sa réunion du 31/05/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2021, tel que présenté au rapport et conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 juin 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Les acquisitions et cessions relatives à la voirie 2021 Pôle ADT/SGPADT/SVPD

ACQUISITIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
GIVENCHY-EN GOHELLE	sol	ZA 346	88	particulier		07/07/2020	28/02/21	RD 51 - Mise à l'alignement	amiable	88,00 €
AIRE-SUR-LA-LYS	sol	ZM 774, 776, 778	1 071	personne morale droit privé		07/10/2013	21/01/2021	RD 943 - Contournement sud d'Aire-Sur-La-Lys	amiable	31 041,60 €
VERTON	sol	ZI 52	226	particulier		07/07/2020	19/10/2021	Giratoire pont rouge RD 303	amiable	472,00 €
VERTON	sol	ZI 50	108	particulier		07/07/2020	20/01/2021	Giratoire pont rouge RD 303	amiable	130,00 €
COULOGNE	sol	AS 1, 9, 49, 50, 93 AT 3, 60 AV 22, 26 AW 127 AX 2	40 079	personne morale droit privé		02/11/2020	04/02/2021	Régularisation Véloroute voie verte des Marais Coulogne Guines	amiable	20 000,00 €
GUINES	sol	AL 41, 111, AN 480, 481	46 060							
LES ATTAQUES	sol	AT 52	390							
COULOGNE	chemin	AS 147, 148, 152	3 170	particulier		18/05/2015	13/09/2021	Régularisation Véloroute voie verte des Marais Coulogne Guines	amiable	12 184,80 €
AUBIGNY EN ARTOIS	sol	AE 310	272	personne morale droit privé		14/12/2020	08/06/2021	Alignemen RD 49 AUBIGNY EN ARTOIS	amiable	1,00 €
FLERS	terrain dépendant bâti	C 603, 605, 608	55	particulier		14/12/2020	05/03/2021	RD 102 - Mise à l'alignement	amiable	1 375,00 €
BOURECQ	terrain dépendant bâti	AB 284	28	particulier		14/04/2020	26/03/2021	RD 94 - Mise à l'alignement	amiable	1 120,00 €

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
HARNES	sol	AR 647, 648, 649, 656, 657	15 006	personne morale droit public		07/07/2020	25/02/2021	RD 919 Contournement de COURRIERES	amiable	46 407,00 €
HARNES	sol	AR 720	65	personne morale droit public		07/07/2020	26/03/2021	RD 919 Contournement de COURRIERES	amiable	44,00 €
SERVINS	terrain dépendant bâti	AE 96	15	particulier		02/11/2020	22/04/2021	RD 75 - Mise à l'alignement	amiable	600,00 €
CAMBLIGNEUL	sol	ZB 158	828	particulier		14/04/2020	26/04/2021	RD 341/75 Aménagement d'un giratoire à ESTREE-CAUCHY, CAMBLAIN L'ABBE et CAMBLIGNEUL	amiable	496,80 €
NOUVELLE-EGLISE	terrain dépendant bâti	AI 261	107	particulier		14/12/2020	15/09/2021	RD 219 - Aménagement de voie douce	amiable	4 280,00 €
NOUVELLE-EGLISE	terrain dépendant bâti	AI 267	60	particulier		14/12/2020	15/09/2021	RD 219 - Aménagement de voie douce	amiable	2 400,00 €
NOUVELLE-EGLISE	terrain dépendant bâti	AI 269	93	particulier		14/12/2020	15/09/2021	RD 219 - Aménagement de voie douce	amiable	3 720,00 €
NOUVELLE-EGLISE	terrain dépendant bâti	AI 271	26	particulier		14/12/2020	15/09/2021	RD 219 - Aménagement de voie douce	amiable	1 040,00 €
NOUVELLE-EGLISE	terrain dépendant bâti	AI 273	66	particulier		14/12/2020	15/09/2021	RD 219 - Aménagement de voie douce	amiable	2 640,00 €
NOUVELLE-EGLISE	terrain dépendant bâti	AI 265	35	particulier		14/12/2020	20/10/2021	RD 219 - Aménagement de voie douce	amiable	1 400,00 €
NOUVELLE-EGLISE	terrain dépendant bâti	AI 275	147	particulier		14/12/2020	20/10/2021	RD 219 - Aménagement de voie douce	amiable	1 470,00 €
NOUVELLE-EGLISE	terrain dépendant bâti	AI 263	119	particulier		14/12/2020	15/11/2021	RD 219 - Aménagement de voie douce	amiable	4 760,00 €
ROEUX	sol	AD 360	398	personne morale droit privé		18/10/2021	25/11/2021	régularisation remblais de l'OA	amiable	1 990,00 €

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
BILLY-BERCLAU	terre	AS 376, 379, 389, 390, 391	40 298	personne morale droit public	1,05 €/m²	02/02/2009	08/12/2021	RD 163 - Contournement de BILLY-BERCLAU	amiable	42 313,00 €
PREURES	terre	A 207	2 320	personne morale droit privé		10/05/2021	09/12/2021	RD 343 - Création d'un fossé	amiable	6 340,18 €
AUDINGHEN	terre	AE 225, 314	180	particulier		04/11/2019	21/01/2021	Grand Site des 2 Caps - Régularisation foncière de la Maison de Site (achat-vente réciproque)	amiable	350,00 €
AUDINGHEN	terre	AI 158	7 578	particulier		10/05/2021	17/12/2021	Grand Site des 2 Caps - Aménagement du parking "P2" à proximité de la Maison de Site	amiable	6 062,00 €
AGNIERES	sol	ZH 24, 25 ZI 1, 3	12 227	ETAT	gratuit	Loi du 13/08/2004	10/06/2021	régularisation ex RN 39 (section SAINT-POL-SUR-TERNOISE)	amiable	gratuit
AUBIGNY-EN-ARTOIS		AE 228, 229, ZM 27, ZN 6	6 756							
AVERDOINGT		ZE 7, 8, 29, 30	15 340							
CAPELLE-FERMONT		ZE 3, ZI 26	5 652							
CROIX-EN-TERNOIS		ZC 39, 41, 43, 45 ZD 37	9 336							
GRIGNY		ZA 46	1 883							
LIGNY-SAINT-FLOCHEL		ZA 108 ZB 71	41							
RAMECOURT		A 405, 406,413, 417, B 454, 467, ZA 2, 48, ZH 13, 14, 20, 22, 26	9 046							

ROELLECOURT		B 713, 717 ZH 3, 4 ZI 5, ZK 8, 40 à 45, ZR 6, 15, 34, 35	180 772							
SAINT-MICHEI-SUR-TERNOISE		ZB 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, ZC 46, 48, 50, 52, 54, ZD 33, 49, 55, 58, 60	92 739							
SAINT-POL-SUR-TERNOISE		AH 379, ZA 30, 33, 34	13 456							
TINCQUES		ZE 113 ZH 92	1 250							
BOIS-JEAN		B 163, 164	60 134							
BOUIN-PLUMOISON		ZD 63, 65	11 540							
BREXENT-ENOCQ		AL 132	433							
BUIRE-LE-SEC		ZE 17, 26	118 105							
CAMPAGNE-LES-HESDIN		ZA 6 ZK 10 ZM 9, 33 ZN 11, 13, 79 à 84, 86	279 442							
CAPELLE-LES-HESDIN		ZA 5	8 064							
GOUY-SAINT-ANDRE	sol	ZE 17, 19, 21, 23, 25, 27, 28, 30, 31 ZH 13, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 33, 35, 37	55 808	ETAT	gratuit	Loi du 13/08/2004	12/05/2021	régularisation ex RN 39 (section MONTREUIL- SUR-MER)	amiable	gratuit
MARCONNE		AK 46, 47 ZB 6	6 281							
MARCONNELLE		B 431 ZC 30	715							

MOURIEZ		C 51, 76, 89, 90, 138, 173, 175, 386, 388, 390, 392, 394, 396, 398, 400, 402, 404, 405, 408 ZB 13, 15, 16, 25, 26, 27, 29, 31 à 35	52 554							
SAINTE-AUSTREBERTHE		ZC 10, 11, 47, 49	5 803							
Total des acquisitions:			1 106 265							192 725,38 €
CESSIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession
EQUIHEN-PLAGE	sol	XA 446	15	particulier	15,00 €	10/05/2021	30/06/2021	délaissé de voirie	amiable	15,00 €
EQUIHEN-PLAGE	sol	XA 448	123	particulier	123,00 €	10/05/2021	30/06/2021	délaissé de voirie	amiable	123,00 €
EQUIHEN-PLAGE	sol	XA 449	191	particulier	191,00 €	10/05/2021	30/06/2021	délaissé de voirie	amiable	191,00 €
EQUIHEN-PLAGE	sol	XA 447	126	particulier	126,00 €	10/05/2021	14/09/2021	délaissé de voirie	amiable	126,00 €
BIENVILLERS-AU-BOIS	sol	ZE 142	77	particulier	2 000,00 €	07/06/2021	25/10/2021	délaissé de voirie	amiable	2 000,00 €
WINGLES	sol	AL 233, AM 773, 774	590	personne morale droit privé	7 362,00 €	02/11/2020	28/06/2021	Aliénation foncière	amiable	7 362,00 €
CONTES	sol	C 1020	272	particulier	1 360,00 €	22/11/2021	17/12/2021	Rétrocession foncière	amiable	1 360,00 €
COULOGNE	chemin	AS 153	3 891	particulier	584,00 €	18/10/2021	10/12/2021	Aliénation foncière	amiable	584,00 €
HALLINES	sol	AD 131	98	particulier	392,00 €	08/02/2021	25/02/2021	Aliénation foncière	amiable	392,00 €
AUDINGHEN	terre	AE 317	277	particulier	300,00 €	04/11/2019	21/01/2021	Grand Site des 2 Caps- Régularisation foncière de la Maison de Site (achat- vente réciproque)	amiable	300,00 €
Total des cessions:			5 660							12 453,00 €

Les acquisitions et cessions relatives aux collèges et au patrimoine 2021 Pôle ADT/SGPADT/SVPD

ACQUISITIONS pour les COLLEGES

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m ²	Vendeur	Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité échange..)	Prix d'acquisition (en €)
ECUIRES	collège	A 1144, 1145, 1147, 1149	17 462	personne morale droit public		08/03/2021	04/05/2021	transfert de propriété du collège du Bras d'Or	amiable	à titre gratuit
ARRAS	bâti	AW 840	555	personne morale droit public	742 000,00 €	03/12/2018	27/09/2021	restructuration du collège Marie Curie	amiable	550 000,00 €
BEURAINVILLE	collège	AE 349, 359	11 992	personne morale droit public	35,00 €	10/05/2021	29/06/2021	transfert de propriété du collège Belrem	transfert et achat-vente réciproque	à titre gratuit
	sol	AE 354	232					régularisation après restructuration du collège Belrem		euro symbolique
BULLY-LES-MINES	collège	AR 575, 582, 584	7 679	personne morale droit public	11 000,00 € 246 000,00 €	12/04/2021	22/11/2021	transfert de propriété du collège Anita Conti	amiable	à titre gratuit
	sol	AP 38 AR 586	8 628					régularisation après construction du collège Anita Conti		euro symbolique
MONTIGNY-EN-GOHELLE	espace vert	AB 199	647	personne morale droit privé		07/06/2021	08/10/2021	restructuration du collège Youri Gagarine	amiable	16 175,00 €
MARQUION	TAB	AC 219, 563, 565	1 455	particulier		10/05/2021	08/12/2021	aménagement d'une desserte bus au collège des Marches de l'Artois	amiable	120 000,00 €
Sous-total collèges:			48 650							686 177,00 €

ACQUISITIONS pour le PATRIMOINE

				néant						
Sous-total patrimoine:			0							0,00 €
Total des acquisitions:			48 650							686 177,00 €

Les acquisitions et cessions relatives aux collèges et au patrimoine 2021 Pôle ADT/SGPADT/SVPD

CESSIONS pour les COLLEGES										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession
BERCK-SUR-MER	sol	BN 204	1 298	personne morale de droit public	195,00 €	10/05/2021	29/06/2021	régularisation/surplus du terrain du collège après restructuration	amiable	euro symbolique
BEURAINVILLE	sol	AE 356, 357	1 986	personne morale de droit public	298,00 €	10/05/2021	29/06/2021	régularisation après restructuration	achat-vente réciproque	euro symbolique
Sous-total collèges:			3 284							2,00 €
CESSIONS pour le PATRIMOINE										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession
ARRAS	Bâtiment	BH 538	1 914	personne morale droit privé	48 000,00 €	14/12/2020	12/03/2021	Valorisation de l'ancienne Poudrière	amiable	48 000,00
Sous-total patrimoine:			1 914							48 000,00
Total des cessions:			5 198							48 002,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Service de la Valorisation de la propriété départementale

RAPPORT N°10

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2021 **(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

L'article L 3213-2 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un département, par celui-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec ce département, donne lieu chaque année à une délibération du conseil départemental. Ce bilan est annexé au compte administratif du département ».

Ce bilan permet à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur les acquisitions et cessions immobilières du Département et de disposer d'une synthèse des actions menées durant un exercice comptable.

Les acquisitions et cessions de biens immobiliers ont toutes fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente. Elles traduisent la mise en œuvre du Plan Stratégique Patrimonial, adopté par le Conseil Général le 25 mars 2013, dont les orientations prévoient : l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, un meilleur environnement des conditions de travail du personnel, l'adaptation du parc immobilier aux besoins de l'activité, l'amélioration de la performance énergétique, la rationalisation économique, une gouvernance modernisée de l'immobilier départemental.

Ce bilan est présenté de façon thématique, en complémentarité des tableaux annexés, en examinant successivement les acquisitions et cessions relatives à la voirie (I), celles relatives aux collèges et bâtiments départementaux (II), et celles concernant les espaces naturels sensibles (III).

I) Les acquisitions et cessions relatives à la voirie

1) Les acquisitions

Elles concernent des projets d'ampleur variable, portant sur le développement et l'aménagement du réseau routier, l'amélioration de la qualité et de la sécurité au profit des usagers de la route. Il peut donc s'agir de la création de voies

nouvelles pour dévier les routes départementales qui traversent les agglomérations, de l'aménagement de carrefours ou la rectification de virages dangereux, l'élargissement de voies, ou encore de la réalisation d'aménagements cyclables.

En 2021 le Département a acquis 1 106 265 m² (110 ha 62 a 65 ca), pour un prix d'acquisition total de 192 725,38 €, pour ses besoins en infrastructures de voirie. 25 des 28 transferts de propriété réalisés à l'amiable sans recours à la procédure d'expropriation, l'ont été par actes rédigés en la forme administrative par le bureau foncier du Département. Parmi eux, 4 concernaient des terres agricoles pour 50 376 m² (5 ha 03 a 76 ca).

2) Les cessions

Les cessions concernent des délaissés de voirie ou des terrains relevant du domaine privé du Département.

En 2021, les 10 cessions de terrains « voirie », dont 1 achat-vente réciproque, ont concerné 5 660 m² (56 a 60 ca) pour 12 453,00 € de recette.

II) Les acquisitions et cessions relatives aux collèges, au patrimoine départemental et les autres contrats

1) Les acquisitions

a) Pour les collèges

Elles ont pour objectif, d'une part le transfert de propriété à titre gratuit des biens immeubles des collèges mis à disposition du Département, et d'autre part la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des extensions ou des constructions de collèges.

Trois collèges (« Belrem » à BEAURAINVILLE, « Anita Conti » à BULLY-LES-MINES et « du Bras d'Or » à ECUIRES) ont fait l'objet d'un transfert de propriété au profit du Département en 2021, portant le nombre des collèges dont le Département est propriétaire (foncier et constructions) à 99 sur un total de 125 collèges. D'autre part, en 2021, 2 terrains communaux ont été acquis moyennant l'euro symbolique (reconstruction avec extension à BEAURAINVILLE et BULLY-LES-MINES), et un bâtiment communal au prix de 550 000 € à ARRAS pour la restructuration du collège « Marie Curie ». Par ailleurs deux terrains ont été acquis à un particulier et une personne morale de droit privé à MARQUION et MONTIGNY-EN-GOHELLE.

En 2021, suite à 5 actes administratifs et un acte notarié, ce sont 48 650 m² (4 ha 86 a 50 ca) qui ont été acquis pour les collèges pour une dépense de 686 177,00 €.

b) Pour les bâtiments départementaux

Les acquisitions permettent la réalisation des programmes de construction ou d'extension des bâtiments utiles aux compétences départementales, tels que par exemple les Maisons du Département (« Aménagement et Développement Territorial » ou « Solidarité »), les Centres d'Incendie et de Secours (CIS), les Centres d'Entretien Routiers (CER). Elles sont réalisées à l'amiable, sur la base de la valeur fixée par le service local du domaine ou moyennant l'euro symbolique.

En 2021, aucun immeuble n'a été acquis dans ce cadre.

2) Les cessions

a) Liées aux collèges

Elles permettent essentiellement la régularisation des surplus des terrains d'assiette des collèges. **En 2021, deux cessions à l'euro symbolique sont intervenues afin de régulariser l'emprise foncière des collèges «**

Belrem » de BEAURAINVILLE et « Jean Moulin » de BERCK avec les Communes pour une surface totale de 5 198 m² (51 a 98 ca).

b) *Du patrimoine bâti et non bâti*

Ces cessions permettent de valoriser les biens du patrimoine qui ne sont plus utiles à l'exercice des missions du Département. **En 2021, un immeuble bâti (ancienne poudrière au bastion des Chouettes à ARRAS) a été cédé pour un montant de 48 000,00 €.**

3) Les baux emphytéotiques

En 2021, un bail emphytéotique a été consenti au profit de la mission locale de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin sur l'immeuble sis 183 avenue des Fusillés à HENIN-BEAUMONT.

III) Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles

Au 1er janvier 2021, le Département était propriétaire de 1 864 hectares au titre des 73 zones de préemption et des 7 sites classés espaces naturels sensibles.

1) Les acquisitions

Elles s'effectuent au moyen du droit de préemption, ou dans un cadre amiable, sur les 8 342 hectares de bois, landes, carrières, terrils, dunes, falaises, marais inscrits en zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles. 7 secteurs dits « sensibles », viennent s'ajouter aux zones de préemption : « les Falandes » à RUITZ, HAILLICOURT, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le « Pays à part » (ou « 6 de Bruay ») à RUITZ, HAILLICOURT, MESNIL-LES-RUITZ, « le 9-9bis » à OIGNIES, « le terri 98 » à ESTEVELLES, « les Ballastières » à AIRE-SUR-LA-LYS, « le Mont-Saint-Sylvestre » à BAINGHEN et LONGUEVILLE, « la Chapelle de Guémy » à TOURNEHEM-SUR-LA-HEM. Dans ces secteurs, où le droit de préemption ne s'applique pas, les acquisitions sont réalisées à l'amiable. Tous les terrains acquis font l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition au Syndicat Mixte EDEN 62.

En 2021, 44 044 m² (4 ha 40 a 44 ca) ont ainsi été acquis dans les zones de préemption « les bois Louis et d'Epenin » à BEUGIN, « le marais de Guines » à GUINES et « le Romelaère » à SAINT-OMER, pour un coût total de 112 902,75 €.

2) Les cessions

Elles peuvent avoir lieu suite à la suppression d'une zone de préemption, ou intervenir pour les terrains départementaux ayant vocation à être gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

En 2021, 425 765 m² (42 ha 57 a 65 ca) ont été cédés au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres à CONCHIL-LE-TEMPLE, et suite à leur déclassement du domaine public, 135 515 m² ont été cédés à un particulier et à une personne morale de droit privé à CARENCY et CONCHIL-LE-TEMPLE. **Soit un total de 561 280 m² (56 ha 12 a 80 ca) cédés pour une recette de 1 037 193,00 €.**

En conclusion, la politique d'acquisitions et de cessions menée par le Département se caractérise par :

- un acteur unique, aucune convention, aucun marché n'ayant conduit une autre personne à conclure des opérations pour le compte du Département ;
- un objet multiple, voirie, patrimoine (collèges et bâtiments départementaux), espaces naturels ;

- des techniques d'acquisitions variées, ventes de droit commun très majoritairement, transfert par ordonnance d'expropriation très rarement ;

- des moyens financiers diversifiés puisqu'à côté des crédits ordinaires, une taxe spéciale dont le produit est affecté, permet de financer la politique d'acquisition des espaces naturels sensibles.

A travers la mise en œuvre de cette politique, 1 199 000 m² (119,90 ha) ont été acquis pour un montant de 991 805,13 €, et 572 000 m² (57,20 ha) cédés pour une recette de 1,1 M€.

Il convient d'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2021, tel que présenté ci-dessus et conformément aux tableaux joints.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/05/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY